MEMOIRE

FOUR

CATHERINE DE HENNY,

Native de la Ville de BERNE, en SUISSE,

DEMEURANT

In Chorch-Street, St. Ann's, Soho, ches Mr. COOP:

CONTRE

Le Comte D'harlang

LONDON:
Printed in the Year MDCCLXIII.

MEMOIRE

POUR

CATHERINE DE HENNY,

Native de la Ville de Berne, en SUISSE,

DEMEURANT

In Church-Street, St. Ann's, Soho, chez Mr. COOP:

CONTRE

Le Comte

BRITISH MUSEUM

LONDON:

Printed in the Year MDCCLXIII.

MEMOIRE

POUR

CATHERINE DE HENNY,

CONTRE

LE Comte D'harlang

DANS l'eſperance que le Comte D'harlang repareroit ſes injuſtices paſſées comme il me la fait eſperer, je me ſuis ſéverement interdit tout ce qui auroit pû en rapeller le ſouvenir. Mais perſiſtant a me faire gemir dans le cruel état ou elles m'ont reduite, j'ai pris ſur ma repugnance d'en faire le detail, afin de mettre le public en état de juger, ſi j'ai merité qu'il me portat les ſenſibles coups dont je vais parler.

Il eſt queſtion d'une accuſation en forme portée contre moi, par mon ennemi, qui ma taxée d'avoir manqué par les endroits les plus graves, & les plus criminels : mais lorſquelle eſt hazardée ſans preuves, & ſans vraiſemblance, quel effet peut elle produire dans l'eſprit des perſonnes delicates qui penſent avec élevation.

Ce qu'il me doit eſt la ſource de ſa conduite, qui fait tort a un homme jaloux de ſa reputation ; je vais l'expoſer aux yeux de mon lecteur, avec la verité, des faits ſans ſurpriſe, & depouillée des faux ornemens du diſcours, & celui qui ne pourra s'en rapporter tout a fait a ma ſincerité, j'ai en main divers écrits de la propre main de mon perſecuteur, qui en ſont des témoins irreprochables, qu'il eſt juſte que je remettre devant ſes yeux a la premiere ſommation, c'eſt dont ſur ſa penetration que je fonde ma confiance, & que je ſoumets le jugement de ſa conduite, & de la mienne.

FAITS.

En 1750 je fis connoiſſance avec le *Comte Dhaulang* il m'aveugla ſur les apparences de la probité, qu'il prit pour ſe rendre maitre de ma foibleſſe ; & il n'a eu d'autre guide dans toutes ſes actions. Quelle gloire, & quel triomphe, pour un homme comme lui, d'avoir ſurpris, par ſes artifices, & par ſes déguiſemens, une perſonne qui ne s'eſt engagée avec lui, que par la neceſſité, & le malheur, ou les affaires de ma famille m'ont reduit ! ce rôle ne s'accorde point avec le caractere dont il eſt revetu, & s'il peut me reprocher de mettre oubliée, faute d'avoir reçu de biens de mes parens, ma conſolation eſt d'avoir herité de leurs ſentimens, qui m'ont toujours empeché, de faire aucune action indigne de la probité. Je n'aurois pas du croire que la fortune m'eut reſervée a cette humiliation : aucun ſentiment de vanité ne m'excite ici a invoquer les titres d'une naiſſance que je ſuis en etat de prouver ; mais je ne puis me diſpenſer de faire connoitre a mon perſecuteur, que je ne ſuis pas indigne des egards qui ſont dûs au nom d'une bonne naiſſance.

Ce ſentiment, dont j'étois affectée, me fit d'abord reſiſter a ſes empreſſemens ; mais il paroiſſoit comblé de richeſſes, & j'en étois depourvüe ; ſes promeſſes & ſes ſermens triompherent malheureuſement de ma repugnance. Reglée donc par la bonne foi, pour lui plaire, je ſuis deſcendue a être l'eſclave de tous ces caprices : eſt ce la ce qui a dû autoriſer mon ſeducteur a me ſacrifier inhumainement.

Enfin, dans l'année 1755, j'eux le malheur de me trouver dans le triſte état, ou il n'y a perſonne, qui eût eu la cruauté de me maltraiter. Je ne deverois pas le regarder comme tel, ſi j'avois eû affaire a tout autre perſonne qu'au *Comte Dhardang* il ne m'avoit fait d'autre bien que celui de l'eſperance, quoiqu'il eût exigé de moi toutes les preuves de ma ſoumiſſion ; & je lui avois donné celles de mon attachment ſans alteration, avec une patience qui devoient faire valoir mes ſentiments. Ainſi comme je ne le prenois pas pour un homme barbare, je crûs que la circonſtance de mon état, opereroit aſſés ſur ſon ame, pour l'engager a quelque attention ſur ma ſituation ; mais il s'en teint toujours a ſes proteſtations ordinaires. Dans l'exces inexprimable de triſteſſe & d'abbattement que je reſſentes, je ne pûs me diſpenſer de m'occuper de cet attachement religieux qu'il avoit pour me faire toujours eſperer ; auſſi commença-t-il a faire naître dans mon cœur de certains ſentimens d'inquietude, dequels je lui fis part ; en obſervant les loix de la politeſſe & de bienſéance, auxquelles je ne derogerai jamais : mais il ne ſoffre point de termes a mon imagination qui puiſſent exprimer l'étonnement que me cauſa ſa reponſe. Elle me fit bien repentir d'avoir eu quelque liaiſon de tendreſſe avec lui, par le conſeil qu'il me donna de faire perir l'enfant, que je portois dans mon

 ſein.

ſein. Je vous prie de vouloir peſer ſur le deſordre de cette conduite, dont il ſe croyoit ſûr de ſuccés : mais je voudrois pouvoir auſſi vous exprimer ce qu'il devient, lorſque par mes repreſentations je lui fis connoitre, qu'il étoit dans un entier abandon de ſoi-meme. Vous dire qu'il rougit, quil perdit toute contenance, ce n'eſt vous rendre que le gros traits de ſa confuſion ; & apres avoir pêché contre la delicateſſe du ſentiment, & contre la religion, il me laiſſa plurer amerement, & il ne ſe reveilla de ſon aſſoupiſſement que quelques jours apres, ou il m'écrivit un billet, par lequel il me promettoit de paſſer chez moi, & de faire alors amande honorable de toute façon, ce ſont les propres termes dont il eſt conçu.

Il vint effectivement, & aucune ſoupleſſe ne fût épargnée de ſon coté pour me faire oublier ce qui m'avoit tant revolté contre lui. L'on ſçait que notre ſexe quelque ferme qu'il ſoit, conſerve toujours quelque parcelles de ſes foibleſſes. Il me vanta avec tant de ſermens & tant d'adreſſe ſon amour, & ſa conſtance ; il trouva des couleurs vives, & ſpecieuſes pour excuſer ſa temerité ; ſes l'armes & ſes regrets furent de la partie, j'eûs la foibleſſe d'y joindre les miennes : tranquillités vous donc, me dit-il, donnés moi cette marque d'amitié & de confiance ; votre douleur m'offenſe, & elle eſt deſobligeante pour un cœur comme le mien. Vous aurés lieu d'être contente de votre ſort, & en attendant qu'il vous ſoit entierement connu, il ne vous manquera rien ; croyant donc que ſes diſcours portoient avec eux le charactere de la verité, j'eûs le malheur d'expliquer comme un retour de bonté, ce qui n'étoit que la reſſource de ſon eſprit fécond en ruſes.

Le

Le tems vint ou il fût obligé de ſuivre le Roi a Hanover il voulut que j'alaſſe faire mes couches a Paris, mon ſentiment eût beau ſe revolter contre un tel caprice, ſon entêtement prévalut ſur ma repugnance ; & je fûs forcée d'apporter de mon coté la docilité & l'obeiſſance : & apres nous être donné reciproquement, lui, des parolles d'honneur de me proteger, & moi, d'obeir, il m'obliga de partir pour Paris peu de jours aprés, ou, ſelon ſes promeſſes, ſes ſermens, & une lettre qu'il ecrivoit au miniſtre, (dont j'étois la porteuſe) je devois recevoir tout le ſecours dont j'avois beſoin, pour fournir aux frais de mon ſejour, & de mon accouchement, m'aſſurant qu'a mon retour a Londres il m'aſſureroit de ſa reconnoiſſance ; mais les fruits en ont été bien amers. Voici les propres termes de ſa lettre.

" Comme je n'aime pas a prendre congé de mes amis, je ſuis parti ſans vous dire adieu ; je vous laiſſe ici une lettre pour notre miniſtre a Paris, qui aura ſoin de vous ; je la laiſſe ſous cachet volan, afin que vous puiſſiés voir ce que je lui mande. Mauer vous donnera trante guinées, avec lequelles vous ferés votre voyage : je ne pouvois pas laiſſer davantage, étant obligé de faire mon voyage a mes depens juſqu'a ce que ſois rembourſé Mauer vous le dira, ainſi plutôt qué vous irés a Paris ; le mieux il ſera, ecrivez moi de la quand vous ferés fixée, ſervés vous avec diſcretion de l'aſſiſtance du miniſtre, & je ſerai toujours votre ami."

J'étois munie de celle que le Comte de Hastang ecrivoit au miniſtre. En voici le contenu.

Monſieur,

La perſonne qui aura l'honneur de vous preſenter celle-ci de ma part, eſt une Dame de ma connoiſſance ; laquelle devant faire quelque ſejour a Paris, je prends la liberté de vous la recommender. Accordés lui votre protection & aſſiſtance ; & vous prie de lui fournir tout l'argent qu'elle aura beſoin pendant ſon ſejour a Paris : j'ai des raiſons tres fortes a vous demander ce trait d'amitié envers moi, dont je vous aurai toute la reconnoiſſance imaginable ; & vous rembourſerés avec remerciment, de ce que vous lui aurés avancé : je vous ſuplie de faire ceci avec amitié & bonté, & de n'en parler a qui que ce ſoit, je m'offre reciproquement a vos ordres en toutes occaſions ; & vous prie d'être perſuadé que je ſuis, avec la plus parfaite conſideration, Monſieur,

Votre tres humble &

Londres, le 20 Juin 1755. tres obeiſſant ſerviteur,

(Signé) Le Comte d'Aubigny

A mon arrivé a Paris, je preſentai ſa lettre au miniſtre, qui me temoigna toute ſa ſurpriſe d'une pareille demande ; il m'aſſura qu'il ne le connoiſſoit que pour l'avoir vû une ſeule fois a Francfort ; & qu'il n'avoit aucune liaiſon avec lui. Ce titre ſterile me fit donc eprouver un refus ; & il eſt aiſé de juger de combien de ſortes de douleurs mon eſprit étoit partagé. Mais j'étois bien eloignée de penetrer les malheurs qu'il m'avoit preparé. Privée donc ſes ſecours que le miniſtre devoit me donner ſuivant les aſſurances du Comte d'Aubigny je l'en inſtruiſis. Quel nom donnerés vous a une conduite ſi double & ſi artificieuſe, qui bleſſe toutes les regles de la juſtice & de

de l'équité, & qui a eu la force de lui faire oublier ce qu'il devoit a ſes ſermens & a ſon honneur.

En reponſe de ma lettre, il en adreſſa une pour moi au miniſtre, dattée du 8 de Septembre 1755, par laquelle il me marquoit que le miniſtre devoit me compter cent louis-d'ors, qu'il lui avoit ecrit par la poſte de ce jour, de plus que ſi je ne voulois plus revenir a Londres, n'y parler de lui n'y en bien, n'y en mal; & que je vouluſſe lui envoyer ſes billets & ſes lettres, le 8 du mois de Janvier 1756, il me fairoit toucher 50 l. ſterlings, a la fin d'Avril encore cinquante, a la fin de Juillet de la meme année autres cinquante; de plus qu'il me promettoit pour trois années conſecutives, chaque année cent livres ſterlings; & que ſi la creature venoit au monde, il en auroit ſoin, il fortifia ſes aſſurances par un ſerment dont il ne fût jamais avare avec moi; & je vous jure, dit il, par tout ce qu'il y a de plus ſacré, que je tiendrai religieuſement ce que je vous promets cy deſſus, ſi vous vous conformés aux conditions que je vous ai preſcrit; ſi vous avez laiſſé des hardes a Londres, vous n'avez qu'a m'en envoier une ſpecification, je vous les enverrai en ſureté; & je viendrai vos meubles le mieux qu'il me ſera poſſible, dont le comptant vous ſera envoié; & je tiendrai les conditions ci deſſus.

Ce 8 du Septembre 1755. (Signé) Le Comte d'Haslang

Ce n'eſt donc que ſous l'apas des vaines promeſſes, dont il m'avoit tant vanté; la realité dans le tems qu'il en connoiſſoit toute l'illuſion, qu'il m'a fait ſortir de Londres; car en ſupoſant l'exiſtence de cette lettre que le Comte d'Haslang dit avoir ecrit au miniſtre pour me compter cent louis-d'ors, elle n'étoit qu'un

qu'un nouvel acte de ſurpriſe, puiſqu'il ne voulut pas me compter aucune ſomme par ſon ordre.

Dénuée, donc de tout ſecours, & en butte aux horreurs de la ſituation la plus cruelle par ce trait d'inhumanité, j'emploiai de rechef l'eloquence de ma douleur pour le ramener au ſouvenir de l'être malheureux, que je portois dans mon ſein ; pouvoit il refuſer cette grace legere aux cris d'un enfant, dont il étoit le pere, & aux ſoupirs & l'armes d'une mere, qui s'étoit ſacrifiée pour lui l'eſpace de ſept ans. Je ne le penſois pas, mais j'ignorois que la nature pour lui, ne fût qu'une chimere.

Cette cruauté inattendue m'accabla de la plus vive douleur, mais plus inſenſible qu'un rocher, il voyoit mes peines ſans en être émeû ; & il s'en étoit aveuglé : dans cet excés de tourment qui ne peut n'y ſe rendre, n'y être connu que de ceux qui ſe trouvent en pareil cas, je le priai de rechef de faire a mon égard dans le cours de ſept ans, une action equitable : mais tout ce que je lui repreſentai, demeura ſans reponſe ; & il me reduiſit a chercher dans les emprunts onereux les moyens de ſubſiſter, & de pourvoir a ma delivrance ; ce qui a été la premiere ſource de tous mes malheurs.

Eſt ce l'honneur, eſt ce la probité, eſt ce la juſtice, eſt le l'humanité, qui conſeillent des actions auſſi cruelles, ſi ma ſituation étoit deſeſperante, combien le Comte d'Haslang n'étoit il pas coupable d'en être l'auteur ; il me fait partir pour Paris, il veut que j'y demeure pour faire mes couches, il doit me faire toucher ce qu'il conviendra pour me ſoutenir, il me remet une lettre pour le miniſtre, il lui demande de me fournir

en

en argent tout ce dont j'aurois beſoin pendant mon ſejour a Paris ; cette lettre eſt infructeuſe, le miniſtre refuſe d'avancer l'argent ſur lequel je comptois ; & le Comte d'Hasbang ne m'en fait pas tenir dans l'extremité, ou il m'avoit reduite. Eſt il donc permis d'abuſer ainſi de la confiance par des dehors trompeurs ; les perſonnes de ſon rang n'ont elle pas des loix qu'elles ne peuvent enfreindre.

Un tel malheur ne pouvoit que m'affliger ſenſiblement. Il me mit a la derniere extrémité, on deſeſpéra de ma vie ; mais la force de mon tempérament me rendit des jours qui ſont pour moi un nouveau ſujet d'amertume.

Enfin, ce coup revoltant fût pour moi une ſource continuelle de reflexions, je me faiſois intérieurement mille reproches de mettre laiſſée vaincre par une perſonne qui en agiſſoit ſi mal avec moi, & encore plus mal avec lui-meme ; mais j'étois trop malheureuſe pour pouvoir racheter ma foibleſſe par ma vie. Je ne me nourris donc plus que de mes larmes les plus ameres, & des tourmens les plus cruels juſqu'au moment de ma delivrance, qui fût terminée le 25 de Decembre 1755, aprés ſoizante & douze heures conſecutives des ſouffrances ; auſſi l'innocente creature fût elle la victime de ſes mauvais traitemens, plut au ciel qu'ils m'euſſent fait ſubir le meme ſort, je ne ſerois pas expoſée aujourdhui a la rigeur de mon état par ſes injuſtices ſans exemple. Voici les propres termes du certificat de mon accoucheur.

Je ſouſſigné, membre du College & de l'Academie Royale de Chirurgie de Paris, demonſtrateur particulier pour les ac-

couchemens de la meme ville, certifie, 1o. Avoir vû aſſidument, depuis le mois d'Aouſt dernier, Mademoiſelle Catherine de Henny : 2o. De l'avoir ſecourue dans ſon accouchement, qui fût terminé le 25 du mois dernier, aprés ſoizante & douze heures conſecutives de travail : 3o. D'avoir été deux heures entieres, & ſans relache, a terminer laborieuſement ce travail, quoique le baſſin de la mere n'aye aucune difformité, mais par la raiſon ſeule que l'enfant qui étoit une fille tres bien conformée, & non mutillée, eſt venue morte, mais aprés avoir été endoyée ſous condition de vie : 5o. Que la mere ma declaré avoir pour noms de bapteme & de famille ces deux noms ci deſſus : &, 6o, enfin que depuis long tems que je pratique des accouchemens, je n'en ai pas encore trouvé un ſi laborieux a tous egards, quoique ces traveaux me ſoint aſſés familiers, ce que je certifie dis je etre tres veritable en tous ces poins ; en foi de quoi j'ai delivré le preſent certificat, pour ſervir en tems que beſoin ſera. Fait a Paris, le dix de Janvier, mil ſept cent cinquante ſix.

Signé LEVRET.

Je ſouſſigné, ſecretaire perpetuel de l'Academie Royale de Chirurgie, certifie a tous ceux qu'il appartiendra, que foi doit étre ajoutée a la ſignature de Mr. Levret, etant veritable. A Paris, ce 10 Janvier 1756.

Signé MORAND.

Le *Comte d'haslang* me devoit dans ce tems 440 l. ſterlings, par billets des annés 1752, 1754, & 1755, il en avoit reconnu la legitimité, puiſqu'il les avoit conſentis librement, volontairement, & en differens tems. D'un autre coté, je m'étois

m'étois encore engagée pour plus de cent ſoizante livres ſterlings pour des effets que j'avois fait venir de Paris pour ſon uſage, de plus ne s'étoit il pas obligé, & ne l'étoit il pas aux frais de mon ſejour & de mon accouchement.

Enfin, au mois de Fevrier 1756, je partis de Paris, pour me rendre a Londres, je fûs ches le *Comte d'Harlang* ma préſence impreuve le deconcerta, & lui cauſa un derangement extreme. Mais comme je m'étois interdit les reproches, & que je m'étois rendue maitreſſe de moi meme, je lui dis que j'avois fait ce qu'il avoit exigé de mon amitié ; & que j'avois rempli fidelement le plan qu'il m'avoit preſcrit ; mais que je ne m'étois pas attendue a eprouver les traits de ſa trahiſon, a peine me laiſſa t-il achever le dernier mot, qu'il voulut me faire valoir ſes regrets & ſon affliction, a laquelle il donna l'apparance de bonté. Les proteſtations, & les ſermens de reparer le paſſé furent employés, il y joignit les ſollicitations les plus preſſantes pour m'engager a la perſeverance de mes foibleſſes, il avoit ſans doute reſolu de m'outrager une ſeconde fois, mais ma confiance & ma credulité ne ſubſiſtoit plus. L'experience trop cruelle qu'il m'avoit fait faire m'avoit ouvert les yeux, ainſi que raſſaſié des maux, je l'aſſurai qu'il avoit forme un deſſein tres inutile, qu'il n'avoit pas beſoin de cruſer ſon imagination pour chercher pour moi de ſuplice plus cruel que l'état ou il m'avoit reduite ; & qu'il ne devoit plus s'occuper que du ſoin de s'acquiter avec moi ; aprés avoir donc fait de grands efforts ſans ſuccés, il me fit quatre billets a ordre, me priant de recevoir pour la derniere fois ſa parole d'honneur, qu'il étoit incapable d'y manquer ; & que je pouvois aſſurer mon repos ſur ſa fidelité a remplir tous ſes engagemens.

Dans

Dans ce meme tems j'avois a mon coté une montre avec trois cachets, garnis de diamans, elle lui inſpira le deſſein de m'en priver a quelque prix que ce fût; pour cet effet, il me temoigna la deſirer avec empreſſement. Sans aucune reſiſtance, je la tirai généreuſement de mon coté, & je la lui laiſſai ſans argent & ſans reconnoiſſance aux prix exact de l'acquiſition, ſur ſa parole d'honneur de m'en faire toucher l'argent a Paris avec ſon premier payement. Il m'étoit permis d'augurer peu favorablement de ſes ſentimens, par l'abus qu'il en avoit deja fait; mais pouvois je penſer qu'en reconnoiſſance de mon procedé, & pour mon payement, il eût cherché a s'en faire un titre pour me pourſuivre criminellement. Je crois que ſans rien donner au hazard, la ſuite de ſa conduite eclairera ma reflexion, & vous en faira porter ce jugement.

A mon retour a Paris, je communiquai a mes creanciers les billets du Comte d'Hasslang ils conterent ſur ſon exactitude, & j'eſperois qu'il ne ſe guideroit plus que par les principes de l'honneur; mais il me fit bien-tot connoitre mon erreur & mon aveuglement.

Je demeurai donc expoſée aux pourſuites de mes creanciers, avec des effets que le Comte d'Hasslang m'avoit remis pour les payer. Je l'en previns, par differentes lettres, mais elles demeurerent toutes ſans reponſe. Enfin, forcée par leurs perſecutions a porter ma plainte a ſon Alteſſe Sereniſſime Electorale et ſon ſeigneur le Duc de Bavier je lui en fis remettre une en main propre, par laquelle je le priai de m'en epargner la mortification. Cette precaution ayant été inutile, je fûs obligé d'aller me jetter aux pieds de ſon alteſſe elle deigna

deigna me relever elle meme avec bonté ; ce fût alors que je lui preſentai mes titres, & aprés les avoir lûs, elle me promit de me faire rendre la juſtice qu'un prince equitable ne ſçait jamais refuſer.

Le jour ſuivant Monſieur *le baron de Lehrn* me fit prier de paſſer ches lui, il me fit la lecture d'un ordre qui m'enjoignoit de la part de ſon *Alteſſe Electorale* d'aller trouver mon debiteur a Londres, quelle lui avoit fait ecrire de me payer ; elle eût meme la bonté de me faire compter cent cinquante ducats a compte de la depte du *Comte d'Hoolang* pour en faire le voyage. Ma quittance eſt au dos de cet ordre.

A mon retour a Paris, je fis part a mes creanciers des ordres que j'avois reçu a *Munich*. ils firent demander conjointement avec moi, au *Comte d'Hoolang* le payement de ſes billets ; mais toujours inſenſible a la bonne foi, joint aux privileges attachés a ſon caractere, qui eteignant en lui tout principe de crainte, il a toujours foulé a ſes pieds ſes engagemens ; de ſorte que laſſés d'en attendre le payement, ils m'ont fait vendre mes meubles & mes effets, ce qui ma reduite dans la ſituation la plus malheureuſe, & qui ma forcée a recourir a mon debiteur.

Je ſuis donc arrivée a Londres le 11 Juillet 1760, le 12 je fûs faire ma reverence au *Comte d'Hoolang* l'état ou il m'avoit reduite ſollicitoit la juſtice qu'il me devoit ; mais en vain je le priai de vouloir remplir ſes engagemens, les memes motifs qui l'avoient determinée a me faire endurer les maux les plus ameres, le firent agir pour me faire ſupporter le deſaveu de

tous ſes engagemens. Je continuai par de nouveaux efforts a lui remettre ſous les yeux le ridicule de ſon egarement, ce fût pour lors qu'il s'anima d'un autre deſſein ; & il me promit de finir amicalement avec moi. Dans cette nouvelle conduite il ſe couvrit du voile d'une profonde diſſimulation ; & pour me mieux tromper, il employa le ton le plus adouci & le plus flateur, il me fait mille queſtions, entre autre, ſi j'avois mené quelqu'un avec moi. Comme il eſt difficile de reconnoître la perfidie quand elle ſe cache avec tant d'art, & que rien n'eſt ſi naturel avec une ame droite, que de croire la poſſibilité d'un retour a ſoi meme, je ne me crûs point obligée a aucune reſerve ; ma franchiſe lui fit connoitre ma foibleſſe & mon indigence, il me fit auſſi paroitre ſon inquietude de me ſçavoir ſans argent, & de ſi touver lui meme ; mais ce n'etoit point aſſés il l'accompagna des prieres les plus preſſantes pour m'engager a prendre ſa montre, qui étoit a coté de ſon lit, pour la mettre diſoit il en gage. Le ſoupçon étoit eloignée de mon cœur, & ne voyant pas l'artifice, je lui en temoignai ma reconnoiſſance en des termes les plus obligeans. Comme cette priſe étoit neceſſaire a ſon deſſein, il me pria de nouveau, par toute l'amitié que j'avois eu pour lui, & par toute l'eſtime qu'il diſoit avoir conſervé pour moi, de lui donner cette preuve d'amitié. A des inſtances ſi redoublées, je dois a un ſentiment de delicateſſe, qui l'emporta ſur le beſoin ou je me trouvois ; de mettre garantie du nouveau malheur dans lequel il m'auroit precipitée. C'eſt trop de feinte & trop de cruauté, qui appreciée a ſa juſte valeur ne manquera pas de vous revolter. Son projet evanoui, il monta ches ſon ſecretaire d'ou il revint peu de tems apres me rejoindre avec lui, il me confirma encore en ſa preſence, qu'il prendroit des moyens convenables pour me payer, il me promit meme de me les faire com-

communiquer par ſon ſecretaire des le landemain, qui en ſa preſence me pria a dejuner, ou je reſtai au moins trois heures aprés avoir pris congé du Comte d'haslang

Je crûs donc qu'en conſideration du reſpect qu'il doit a ſon Souverain a ſa famille, & qu'il ſe doit a lui meme, il finiroit avec dignité & ſageſſe puiſque tout paroiſſoit d'accord. Mais avec quel étonnement, & quel ſurpriſe, ne me vis je point arreter en rentrant ches moi, par un homme de juſtice, excorté par le couſin du juſtice Reet —— protegé par le Comte d'haslang la bizarrerie d'un coup ſi imprévû m'interdit, je tombai dans un anéantiſſement ſi cruel, que toutes les facultés de mon ame en furent ſuſpendues pendent un eſpace de tems aſſés conſiderable. C'eſt dans cette ſituation accablante, que je fûs conduite ches le juſtice Reet —— qui me traita comme une priſonniere devouée au dernier ſuplice. Pour concluſion, il me demanda ce que j'avois été faire ches le Comte d'haslang je lui dis que j'avois été lui demander le payement de huit cent quarante livres ſterlings & un montre qu'il me devoit, il ne vous doit rien me dit le juſtice, je le ſçai, mais vous avés été ches lui pour l'aſſaſſiner, ſi vous voulés me faire cet aveu, il vous pardonne, & je vous renvoye ches vous; mais ſi vous ne me le declarés pas, je vous envoyes a Næugatæ, vous pouvois m'envoyer ou vous jugerés a propos lui dis je, vous ne me fairai jamais avouer ce a quoi je n'ai jamais penſé. Comme il faloit un appui a ce deſſein, je le protegé avec une feinte douceur & des ſoupirs officieux me prioit de toute ſon ame d'en faire l'aveu; mais ſes prieres n'ayant pas été exaucées, je fûs conduite a la priſon de Gatæhouſe (avec ordre de me renfermer avec les malfaiteurs) ou j'ai reſté quinze ſemaines.

Aprés

Aprés tant de longs egaremens que peut on augurer de ſon accuſation, nous nous ſeparons de la meillure intelligence, & ſous les promeſſes d'un accommodement de bonne foi ; je prie mes lecteurs de juger ſur les ſoupçons qui s'elevent contre le vraiſemblable de cette accuſation.

Si j'euſſe attanté aux jours du Comte d'Haslange —— comme il m'en a accuſée, n'eut il pas fait quelque bruit ches lui, n'eut il pas appelle a ſon ſecours, ne m'eut il pas fait arreter ches lui, n'eut il pas fait ſurprendre ſur moi larme avec laquelle j'euſſe attanté a ſa vie ; & ſon ſecretaire m'eut il retenue a dejeuné en ſa preſence dans ſa propre maiſon ; ou j'ai reſté trois heures entieres, aprés avoir pris congé du Comte d'Haslange je crois que n'ayant pas tenu cette conduite, il m'eſt permis de faire valoir pour ma juſtification qu'il s'eſt conduit par les derniers effets de ſon aveuglement & de ſa haine, pour me perdre & pour ſe ſouſtraire a ce qu'il me doit.

En proye dané ma priſon a tout ce qu'un violent deſeſpoir avoit de plus cruel, quoique je pouvois me rendre a moi meme les temoignages les plus flateurs ſur la regularité de ma conduite ; je lui ecrivis pour le prier d'abandonner une action, qu'une attention moins envelopée, & moins confuſe lui auroit evité de commettre, & comme il n'ignoroit pas l'indigence abſolue dans laquelle je me trouvois, je le priai qu'au cas il voulut ſe ſoutenir dans ſon injuſtice de m'envoyer pour me ſecourir la montre, que je lui avois laiſſé généreuſemeut, & qu'il m'avoit tant preſſé a prendre la veille, mais ſon zele ne ſubſiſta plus me voyant a couvert du trait de ſa trahiſon.

A quelque

A quelque excés qu'il eut pouſſé ſon injuſtice, il ſe trouva place encore dans ſon cœur pour l'augmenter, en faiſant accabler de reproches le maitre de la priſon de ce qu'il avoit l'humanité de fournir aux beſoins de ma ſubſiſtance, eſperant de me reduire par la neceſſité a lui ceder mes droits & par des pareilles faveurs dont il n'a ceſſé de m'accabler, il a cherché a me noircir dans l'eſprit de la nation, en la prevenant contre moi par les papiers publics. Enfin, pour ne point ſortir des bornes de ſon principe, ſon agent protegé vint ſolliciter le maitre de la priſon a obſerver les viſites que je recevois, & a retenir les lettres que j'ecrivois, comme auſſi celles qui me ſeroint adreſſées. Mais n'ayant pas trouvé dans ſa probité, ce qu'il attendoit de ſes ſoins, il prit une autre plan de conduite, il debita alternativement que j'étois porteuſe de faux billets, qu'il avoit une quittance generale de moi ; mais etant auſſi peu en état de prouver l'un de ces faits, que de montrer l'autre, il chercha a m'intimider par une lettre qu'il ma fait ecrire par ſon ſecretaire, par laquelle il ma fait marquer qu'il m'avoit miſe ſous la main de la juſtice pour delivrer ce monde d'une pareille furie : de quoi un homme ne ſe rent il pas coupable, quand il s'abandonne ſans menagement : faites moi, je vous prie, la grace d'en juger par la ſuite de ſa diction, ſon ſecretaire continue ſa lettre, en diſant, qu'il avoit été temoin occulaire de l'inſulte atroce que j'avois fait a ſon maitre, lui qui ma retenue a dejuné dans la propre maiſon du, & pour concluſion que j'avois été ches lui pour l'aſſaſſiner, que c'etoit un fait manifeſte, & une declaration decidée ; & que je l'avois declaré devant le magiſtrat qui en rendroit temoignage a ſon tems, il pourſuit en diſant qu'il étoit ſurpris comment j'oſois m'adreſſer a la maiſon de ſon *Excellence* je prie mes lecteurs de vouloir peſer

ſur le deſordre d'une conduite ſi double de la part du copiſte de cette lettre, & pour ne point perdre de vue une action ſi vicieuſe, le magiſtrat pretendu a declaré le contraire en preſence de Lord Mansfield

Lorſque le Comte d'Harcourt crut m'avoir bien effrayée par tant d'efforts renouvellés, & conſtamant ſoutenus, il me fit propoſer que ſi je voulois lui donner quittance generale de ce qu'il me devoit, il me laiſſeroit ſortir de priſon, je lui fis dire que mon innocence me raſſuroit, que ſon eloquence même ſeroit inutile, qu'il n'avoit pas beſoin d'augmenter le nombre de ſes fautes, & que je ſçaurois s'il le falloit plutôt porter ſur l'echafaut une tete innocente. Enfin, toujours dans l'eſperance de me determiner a lui donner cette quittance ſi deſirée, il ma retenu tant qu'il a été a ſon pouvoir dans les liens d'une accuſation qu'il ſçavoit être ſans objet, en refuſant des cautions de cent livres chaque, qui ſe ſont offertes ches le Juſtice Fielt qui n'a rien negligé de ſon coté pour les intimider; & il ma refuſé la copie de la plainte, ainſi qu'il me tenoit priſoniere, ſans vouloir me faire connoitre mon crime pretendu.

Je ne pouvois donc plus ſortir que par un habeas corpus, & j'etois ſans argent, ce que mon ennemi n'ignoroit pas. Etoit il un état plus affreux que le mien, il ne me reſtoit d'eſpoir que dans la juſtice du ciel que je ſollicitois ſans ceſſe, par mes pleurs, & par mes gemiſſemens, je dois rendre grace a ſa bonté qui m'a ſuavée des maux, dont mon ennemi m'accabloit; en me procurant des ſecours par une perſonne bienfaiſante, qui ma miſe en état d'en prendre un, qui lui fût ſignifié la veille ou j'eus l'honneur de paroitre devant Lord Mansfield ainſi que la difficulté

difficulté de soutenir dignement son entreprise lui fit tenter encore de rechef a me faire demander un desistement a tous mes droits, qua cette condition il me laisseroit sortir de prison sans cautions, je lui fis dire que je ne connoissois point cette methode pour obtenir ma liberté; & que puisqu'il ne pouvoit renoncer a son injustice que par le moyen d'une quittance, je ne voulois plus sortir par d'autre voyé que celle de la justice. Quelque droit que j'avois de me plaindre de ses procedés peu equitables, pour ne rien negliger, me voyant delibrée de ma prison, sa bouche ne resta pas longtems muete, il se livra a des nouveaux excés tant sur ma naissance que sur ma reputation. Quand a ma reputation, je pense que m'ayant crû digne de son affection pendant l'espace de sept ans, il n'a pas pris toutes les precautions que la sageſſe demande; & je n'en veux tirer d'autre vengeance que la honte qu'il en doit sentir, quand a ma naissance mon nom peut figurer avec beaucoup d'autres; au surplus comme la naissance est le pur hazard; nous n'avons aucun lieu de nous en glorifier lorsque le ciel nous en a donné; nous voyons des personnes qui ne sont pas nées dans l'élevation, mais qui meritent d'y etre placées. Ainsi que lorsque notre conduite & nos mœurs ne repondent pas a son éclat, elle ne sert qu'a donner plus de mepris pour ceux qui ne rempliſſent pas les engagemens qu'ils ont pour ainsi dire contractés en naissant.

Dans une conduite de tant d'injustices si étroitement liée n'ayant pû me faire prendre le parti qu'il desiroit, il s'est reduit a deux points; le premier, a publier de tout coté qu'il ne me devoit que quatre billets de cent livres chaque pour toutes mes pretensions qu'il ma fait le 20 de Fevrier 1756, & la

montre

montre qu'il ne veut pas payer; il allegue pour raiſon, qu'il n'eſt pas ſujet a aucune juſtice qui puiſſe le contraindre; cette deffence fait l'eloge de la grandeur & de la nobleſſe de ſes ſentimens. Le ſecond, qu'il avoit oublié de retirer de mes mains trois billets, montant a ſomme de 440 l. ſterlings.

Quand on veut perſuader, il faut faire parler la raiſon ſeule, ne point s'écarter de ce qu'elle dicte, preſenter les choſes exactement telles quelles ſont, ne point changer de maximes du ſoir au matin; & prouver les choſes clairement & inconteſtablement. Je lui remettrai donc devant les yeux qu'a moins il n'eſt le pouvoir d'aveugler les hommes, & leur interdire le juſte raiſonnement, il ne ſçauroit faire vouloir ſon eſprit d'intrigue, tel inſinuant qu'il pouroit étre; & je vais lui en donner une preuve ſans replique. Comme il n'y a que le vraiſemblable qui touche, quelle vraiſemblance y a-til que j'euſſe rendu au Comte d'Harbourg trois billets montant a la ſomme de 440 l. ſterlings que j'avois des années 1752, 1754, & 1755, pour quatre nouveaux faits le 20 de Fevrier 1756, qui ne montent qu'a 400 l. & pour detruire de plus en plus tout ce qu'il a avancé, & qu'il pourroit avancer: accordés, je vous prie, votre attention a cette lettre dattée du 8 de Septembre, qu'il a adreſſé a Paris, au miniſtre, pour moi, ou il m'offre 550 l. ſterlings. J'oſe abandonner a votre examen ſes defenſes denuées de preuves & mes temoignages authentiques.

Pour ajouter la moquerie a l'offence, & en meme tems pour faire ceſſer les bruits dont le Comte d'Harbourg étoit devenu le ſujet, il fit encore une epreuve de ma moderation. Je confeſſe ingenument, que le ſouvenir de tout ce qui m'étoit

arrivé

arrivé auroit dû m'en garentir ; mais j'aime mieux qu'on dise que je lui ai donné de preuves perseverantes de ma soumission, & lui laisser la gloire de renouveller dans le cœur de mes lecteurs, l'emotion que le reste y aura pû exciter : a cet effet il changa de moyen, mais non pas d'objet ; ainsi que pour faire reussir son projet, il renga a sa devotion Madame de *Vaucluse* qu'il crût lui pouvoir mieux servir que tout autre, il l'envoya consequament ches moi, ou aprés les premiers complimens de bienséance, sa plus grande application fût a paroitre tout ce qu'elle n'étoit pas, & pour entrer en matiere avec moi, elle tira un ecrit du *Comte d'Hasbourg* par lequel elle me fit voir, qu'il étoit demeuré daccord des mesures qu'ils avoient prises ensemble, qu'elle étoit charmée que le hazard lui donnat une occasion de lui rendre un service important ; & qu'elle seroit en même tems transportée de joye, si avec l'innocence de ses intentions, elle pourroit me persuader que la main qui m'avoit plongée dans la situation la plus cruelle, m'en retireroit. Mais il faut vous apprendre me dit elle, que Monsieur le *Comte* exige de l'obeissance, & c'est en vertu de cette obeissance qu'il veut vous satisfaire en toutes choses. Je trouvois cette proposition raisonnable, mais cela n'empêchoit pas que l'execution ne m'en parut difficile, & laissai infructueux ; & par reflexion, je craignois de tomber en des mains ennemies, la suite fera voir que je ne me trompois pas. Voici la leçon qu'elle me fit de sa part.

Le premier point, de ne point parler de lui, en bien ou en mal.

Le second, d'ensevelir sous un profond secret le spectacle de ses torts.

Le troiſieme, qu'il ne pourroit s'arranger avec moi que lorſqu'il auroit reçu ſes remiſes.

Et le quatrieme, enfin, qu'il s'engagoit a un entretien pour s'expliquer avec moi des moyens.

Ce n'étoit pas m'impoſer une peine cruelle que de me condamner au genre de vie que le *Comte d'Haslang* choiſiſſoit lui meme. L'exactitude avec laquelle j'ai executé toutes mes promeſſes n'a jamais pû lui laiſſer le moindre doute ſur ce ſujet.

Six mois ſe paſſerent pendent lequels mon ennemi ſe rejouiſſoit de mes peines, qui n'étoient pas legeres, il ſe repoſoit ſur l'abilité de ſon agente, qui achevoit de le perſuader que ſa negotiation auroit un bon ſuccés. A la verité, elle s'acquittoit tres bien de ſa commiſſion, elle joignoit l'effronterie au menſonge ; & elle debitoit ſes hiſtoires d'une maniere ſi audacieuſe qu'on ne pouvoit s'empeſcher de leur donner quelque foi ; & pour adoucir ce qu'il y avoit de rude dans cette entrepriſe, mon perſécuteur faiſoit paroitre chaque ſemaine un billet qu'il adreſſoit a ſon agente, de tout pour faire durer ma credulité.

On peut bien juger que la perſeverance d'une telle conduite, me fit enfin demander l'effet de la parole du *Comte d'Haslang* ainſi que ſon agente ſe trouvant preſſée par moi de me tenir celles qu'elle m'avoit données, elle lui en fit ſon raport, qui lui fit commettre une ſeconde faute ; car ou lieu de ſoulagemens qu'il m'avoit fait eſperer, ſon retranchement fût de me faire dire d'aller recevoir ſes dernieres volontés ches ſon agente, ou je trouvai *Tellerofc* qui me ſignifia de la part de Monſieur

Monſieut le Comte d'haslang de laiſſer mes billets a un negotian de la ville, a qui il payeroit cinquante livres ſterlings chaque année, juſqu'a la concurrance de deux cent livres ; & que du jour de ſa declaration, a un mois, il me fairoit compter cent livres, ainſi en ſuppoſant, qu'il eut tenu ſa parole, de quoi je n'ai pas un ſeul exemple ; il pretendoit me faire perdre cinq cents quarante livres ſterlings & ma montre.

Lorſque j'eus reçu cette reponſe, j'eus de quoi convaincre l'agente de la derniere intelligence avec le Comte d'haslang dans cette penſée, je me retirai ſans murmure. Le landemain elle s'annonca a ma porte, je ne pouvois honneſtement la lui refuſer ; mais la certitude que j'avois de ſa tromperie, fit que je ne voulus point d'eclairciſſement avec elle, elle ſe voulut excuſer ſur ſes intentions, elle accuſa ſeul, Monſieur le Comte de cette mauvaiſe conduite, aſſurant qu'il n'y avoit que les apparences contre elle ; mais lorſque je l'eus aſſurée que c'étoit une difficile enterpriſe de me faire penſer autrement, & que je l'eus priée de changer de converſation, elle ne garda plus aucune meſure avec moi ; & elle commenca a rouler dans ſon eſprit des moyens pour ſe rendre plus coupable ; ainſi qu'aprés avoir flaté ſon eſpoir, elle ſe livra a la baſſeſſe & a la temerité d'aller ches Monſiur de Rumelle pour chercher a le rendre complice d'un affidavit, qu'elle a fait contre moi, & contre Monſieur Bernard (creancier) en faveur de Monſieur le Comte d'haslang par lequel elle a declaré que nous voulions l'aſſaſſiner ; aſſurant a Monſieur de Rumelle que s'il vouloit favoriſer le projet qui l'occupoit, elle lui fairoit accorder ſa protection qu'elle a eu elle meme avec cinq guinées pour recompenſe de ſon zele infatigable, & pour ſes ſoins continuels. Mais Monſ. de Rumelle choqué

choqué de ce langage, & ſe ſentant vivement offenſé, rejetta ſon projet avec horreur, lui interdit a jamais ſa porte, me découvrit ſa trahiſon ; & en fit ſon affidavit que j'ai remis entre les mains de *Son Excellence Earl Bute* Le voici mot. a mot.

London, the 1761.

Peter De *Rumille* dwelling in Northumberland-ſtreet, in the pariſh of St. Martin's lane, declares, That Mrs. Defocques, otherwiſe called *Vaucluse* came to him about nine or ten months ago, at his dwelling, where ſhe ſaw Miſs Henny and Mr. Bernard, about whoſe habitation or place of abode ſhe enquired, and offered to them her interpoſition in the affair depending between the Count of *Haslang* and the ſaid Henny. The ſaid De *Rumille* ſays, that, ſome few days after the ſaid *Vaucluse* came to him, where ſhe confeſſed that ſhe had been at the Count of *Haslang* — and that in the intention to get him to make an end of the affair ; and at the ſame time, to get money from both parties, ſhe had, purely from her own invention, and without the knowledge of the ſaid Bernard, told the Count of *Haslang* that the ſaid Bernard, finding himſelf ruined if he was not paid the money he had advanced to the ſaid Henny, on his notes, the Count had every thing to fear from the rage of the ſaid Bernard, who ſhe ſaid was reſolved to riſk every thing for obtaining ſatisfaction. She ſaid, that this invention had wonderfully ſucceeded, and that the Count of *Haslang* appeared to have been ſo terrified, as to be ready for an accommodation.

Moreover, the ſaid De *Rumille* ſays, That the ſaid *Vaucluse* had averred, that ſhe had received a letter from

from the ſaid Count of *Haslang* in which he deſired her to bring with her the ſaid Bernard to his houſe.

The ſaid De *Rumelle* alſo ſays, that the ſaid *Vaucluse* averred to him, that ſhe had given to the ſaid Bernard the advice to act the part of one tranſported with rage before the Count of *Haslang* and to threaten him; but that the ſaid Bernard having refuſed to play the part to which ſhe had adviſed him, the Count of *Haslang* from that time, ſeeing there was nothing to be dreaded from the ſaid Bernard, had no longer made any but diſadvantageous offers.

The ſaid De *Rumelle* moreover ſays, That the ſaid *Vaucluse* averred to him, that the Count of *Haslang* had, in favour of her zeal in ſeconding him, granted her his protection, and promiſed her ſix guineas, which determined her entirely for the Count of *Haslang* for that a few days after, as the ſaid De *Rumelle* farther ſays, the ſaid *Vaucluse* came again to him, ſeeking to bribe him, propoſing to him, that if he would join with her in making an affidavit in favour of the Count of *Haslang* againſt the ſaid Bernard, ſo that the ſaid Count might be enabled to make him quit England, ſhe would procure to the ſaid De *Rumelle* the Count's intereſt, and that then the ſaid Henny would find herſelf under a neceſſity to make it up with the Count of *Haslang* for a hundred, or one hundred and fifty pounds; but that the ſaid *Vaucluse* not having met within the ſaid *de Rumelle* a ſoul as baſe as her own, the ſaid *de Rumelle* turned her out of the doors of his habitation.

The ſaid De Rumilli further ſays, that he hoped, after ſuch baſeneſs, that the ſaid Vandeuse would not have had the impudence to ſet her foot within his doors again; but that, about ſix weeks after, ſhe had the front to return thither again, when ſhe owned to him, that the Count of Haslang had deceived her; and probably ſhe would have entered into a long account of the particulars, but that the ſaid de Rumilli ſent her away without hearing her, and forbid her ever to come near him again.

Enfin, le moment étant venu ou Monſieur le Comte d'haslang avoit éclairci mes doutes, j'ai été forcée a ce que l'obligation de mon devoir m'impoſoit pour rendre mon innocence auſſi publique que la été ſon accuſation. J'ai employé le ſecours de vos loix pour y parvenir, je m'y ſuis ſoumiſe pour étre punie, ſi je le meritois, ou pour obtenir la juſtice que l'innocence perſecutée eſt en droit de reclamer. Mais les depoſitaires n'ayant pû prononcer contre lui, tant qu'il jouira du privilege accordé aux miniſtres publics, c'eſt dans cette ſituation accablante, que j'ai pris la liberté de defferer a Son Excellence Earl Bute des injuſtices, qu'on ne peut commettre, ſans offenſer la delicateſſe de votre nation, & ſans manquer aux loix qu'elle preſcrit d'obſerver.

Dans tous païs, les magiſtrats ſont authoriſés dans leurs ordres pour le bien public, & les citoyens vivent ſous la protection des loix, je me jettai donc aux pieds de ſon Excelence Earl Bute pour implorer ſon equité, & ſa protection; & je lui preſentai avec confiance une petition, pour le ſuplier d'obtenir de ſa Majeſté qu'elle voulut bien permettre que les loix repriſſent leur empire contre le Comte d'haslang pour

faire

faire tomber a ſes pieds, le voile delicieux, dont il couvre ſes egaremens, pour chercher a me perdre.

C'eſt a vous, lecteur, que mon innocence a recours, c'eſt a votre tribunal qu'elle appelle, ma demarche auprés de ſon Excelence devoit elle paroitre ſuſpecte au Comte d'haslang devoit il en apprehender de ma part des ſuites dangereuſes pour ſa vie : ce fût la cependant la cauſe, qu'il s'eveilla comme d'une profonde letargie, il alla auſſitot trouver ſon Excelence pour lui remettre l'affidavit de Madame de Vaucluse ſans interroger ſa confiance qui auroit mieux ordonné ſes actions ; & dans ce même tems, il lui declara, qu'il étoit dangereux pour lui de paroitre en public, tant que je ſerés en liberté dans ce paix, & qu'il deſiroit que juſtice lui fût faite pour mettre ſa vie en ſureté.

Cela s'appelle avoir fait tous ſes efforts, pour me faire boire juſqu'a la lie la coupe amere de ſa perſecution. Mais ſi le Comte d'haslang eut regardé ſon Excelence comme un homme, qui aime la juſtice, & avec qui il ne gagneroit rien de ne la pas aimer lui même ; il ne l'eut pas importuné d'une affaire, qui ne pouvoit faire aucune impreſſion dans un eſprit auſſi clair-voyant, & auſſi difficile a ſurprendre.

Il me reſte donc a remettre ſous les yeux de mon lecteur que ſon Excelence entendant de la bouche du Comte d'haslang qu'il étoit a la plus terrible heure de ſa vie, il remit ſa plainte a l'opinion de Monſieur l'avocat general aprés avoir aſſuré au Comte d'haslang que lorſqu'il lui en auroit rapporte la valeur & le merite il devoit eſperer toute ſorte de ſatisfaction.

De

De mon coté, ayant été avertie par Monsieur l'avocat General que son Excelence lui avoit remis une plainte contre moi faite par le Comte d'haslang & qu'il l'avoit appuyée par une affidavit de Madame de Vaucluse cela me fit resouvenir de mettre entre les mains de son Excelence celui de Monsieur de Burnille qui porte a ce que je crois le contre poison, de celui de Madame de Vaucluse je ne veus point porter un jugement decisif sur le nouveau sujet de plainte, je me contente d'en raporter fidelement les circonstances pour laisser au lecteur la liberté d'en juger.

Au milieu de ce morne repos, j'étois la seule active ; le Comte d'haslang ne s'occupoit plus des dangers pour sa vie, car craindre d'apprendre plus qu'il ne vouloit savoir, il me laissa l'espace de cinq a six mois solliciter a sa place, l'opinion de sa plainte. Alors ayant reçu les instructions de Monsieur l'avocat General que s'il avoit été menacé, insulté, ou mis en crainte pour sa vie la loi étoit ouverte pour lui donner toute sorte de satisfaction ; ne devoit il pas prendre courage contre moi, & devoit il en demeurer l'a ne perdant jamais une occasion favorable a me persécuter. Vous voyés bien que ce n'étoit pas la le succés qu'il attendoit de son entrepriſe.

Enfin, il est tems de finir, mais avant de quitter la plume, permettés moi de vous faire connoitre son dernier effort, & son foible a faire des accusations contre moi. Monsieur Trombett ayant connoissance que j'étois fort mal portagée des dons de la fortune, par l'effet d'une ame genereuse, il m'offrit l'entrée a l'opera ; y accompagnois une intime amie, qui de tems a autre alloit profiter de l'entretien d'une personne de ses amies ; &

comme

comme je me ſuis toujours apliquée avec ſoin d'annoncer mes moindres demarches au Comte d'Harlang & ayant encore peine a me perſuader qu'une reſiſtance ſi conſtante a mes ſoins fût naturelle, le même zele a remplir mes obligations me fit agir par mon uſage ordinaire. Je crûs donc que ne m'ecartant pas du reſpect, je pouvois ſans m'expoſer, l'aprocher ; & lui adreſſer la parole pour lui demander une audiance (ce que je fis en preſence de pluſieurs perſonnes) pour ſonder encore une fois, ſi la ſenſibilité de ſon ame étoit une place imprenable.

Sa reponſe fût obligeante, & avec le langage de la bonté il me dit de faire renaitre une pareille occaſion au même lieu où j'avois eu l'honneur de l'entretenir, & qu'alors il m'aſſigneroit le lieu qu'il choiſiroit pour me la donner. C'eſt dans cette reſolution que je le laiſſai, mais s'etant accoutumé depuis longtems a me maltraiter, il n'a pas voulu deroger a ſa conduite paſſée, pour me faire connoitre que ſes injuſtices avoient jetté de trop profondes racines pour en devoir eſperer aucun amendement : il ſe jetta donc encore une fois dans cette extremité de confiance, qu'il pouroit tirer quelque avantage de ſes injuſtes plaintes qui ne peuvent m'humilier, & qui ne trompent point les hommes qui font des reflexions. Mais echauffé par ſon deſſein quatre a cinq jours aprés, il alla trouver Monſieur Trombett pour lui dire que je l'avois inſulté ſur ſon theatre, il n'oublia pas d'aſſaiſonner ſa plainte d'un grain de ſel, il lui parla de moi en homme qui a fait profeſſion d'etre mon ennemi juré ; & il lui demanda avec inſtance de me refuſer l'entrée du theatre. Je ne puis aſſés faire valoir ſes marques de repugnance ; & de mortifieation que Monſieur Trombett

a temoigné a executer ce que le *Comte d'hastang* avoit exigé de lui, & aprés avoir examiné toutes mes actions par les lumieres de l'equité je prens a témoin de ma sincerité, pour tous les faits ; ce Dieu qui lit au fonds de mon cœur, & qui daigne me proteger.

Tant de traits d'inhumanité devoint ils être reservés a une infortunée, qui n'avoit fait d'autre faute que de compter sur les ecrits du *Comte d'hastang* & de solliciter qu'il lui fût enjoint de s'y conformer.

Les hommes qui se conduisent par les principes de l'honneur & de la justice ne regardent ils pas comme une loi sacrée l'execution des engagemens contractés ; il est permis de reflechir avant de les former, mais quand ils sont consommés par le vœu unanime des parties ; essayer de les meconnoitre, & de les eluder, n'est ce pas soublier etrangement, & manquer essentiellement a la probité.

C'est donc avec regret que je declare que ces mepris des engagemens formés est le partage du *Comte d'hastang* j'ai fait tous mes efforts pour le rappeller a lui meme, je lui en ay remontrai l'injustice, mais il s'en est aveuglé, & il n'a jamais voulu entendre a aucune raison.

Est-ce donc ainsi qu'il devoit agir avec moi, devois je apprehender quelque chose de la main d'une personne pour qui j'avois sacrifié toutes mes esperances, etoit ce lui qui devoit me punir de la foiblesse ou je suis tombée par ses sollicitations & par mon malheur ; aprés m'avoir rendue grosse, aprés m'avoir

voir envoyée a Paris pour faire mes couches, aprés m'avoir donné une lettre de credit pour le miniſtre a Paris, aprés m'avoir promis les ſecours que mon état exigoit, aprés m'avoir reduite a vivre d'emprunts (ne me devoit il pas neceſſairement un dedomagement proportioné a mes pertes & a mon état) aprés m'avoir fait contracté des deptes pour ſon propre uſage, aprés m'avoir engagé a lui donner ma montre ſur ſa parole d'honneur de m'en faire tenir l'argent a Paris, aprés m'avoir fait des billets pour la ſomme de 840 lb. aprés m'avoir fait ſollicité humblement ce qui ne pouvoit mettre conteſté ſans injuſtice, aprés avoir pris en toute occaſion les voyés de la douceur & le l'honnêté ; & enfin, aprés m'avoir expoſée a la pourſuite des creanciers qui m'ont fait vendre tous mes effets.

A tant de vrais ſujets de peines mon perſecuteur y a mis le le comble, en multipliant les cauſes de ſes injuſtices par un eſſai qu'il a fait pour me faire prendre ſa montre ; plein de cette eſperance flateuſe, que par ce moyen, il ſe donneroit quittance ; mais piqué de reſſentiment de voir ſon plaiſir imparfait, il ſe concerta avec le juſtice Rest _____ il exerca a ma ruine ſon imagination ; & pour n'en point retarder le progrés, il aggrava ſes torts par une accuſation qui rend criminelle celui qui la fait ; lorſqu'il ne peut pas convaincre, il l'aſſaiſonna de tout le venein dont il ſe peut aviſer ; de ſorte que le juſtice employa toute ſon adreſſe pour la faire valoir ſelon les deſirs du comte d'haslang & il diriga ſon procés verbal comme un ennemi que j'avois a combattre : il dicta de même l'ordre de ma priſon ; ce fût la cauſe que le Comte d'haslang ne ſonga qu'a pouſſer ſon deſſein qui le flatoit agreablement. D'un autre coté, eſperant toût de ma foibleſſe & de mon indigence, il attendoit

tendoit que le triſte état ou il m'avoit reduite, m'inſpireroit de la compaſſion pour moi-même, & qu'il me faiſoit achepter ma liberté de tout ce qu'il me doit. Mais les choſes n'ayant pas été au gré de ſes deſirs, il a continué de verſer a pleines mains ſur moi les effets de ſa cruauté; & il a épuiſé le reſte de ſes ſoins a ſurprendre la religion de ſon *Altesse Serenissime Electorale* pour me perdre dans ſon eſprit en faiſant courir a ſa cour les mêmes bruits qu'a Londres, ſous les fauſſes apparences tant des papiers publics, que du procés verbal fait par le juſtice *Reit* — voila d'ou mon perſécuteur tire la ſecurité de ſon état préſent, & voila comment les opprimés le ſont ſouvent faute de reſſources, & parcequ'ils manquent d'organe pour faire entendre leurs plaintes. Mais j'oſe aſſurer a mon ennemi, que le flux & reflux de ſes injuſtices ne ſauroint me faire impreſſion; je ſuis inſtruite de l'equité de ſon *Altesse E.* — que chacun admire; & j'ai pour me deffendre mon innocence; mais je ne puis faute d'argent, fournir aux avances neceſſaires, ainſi qu'aprés avoir fait cent reſolutions oppoſés l'une a l'autre, je me trouve forcée a faire connoitre a mon lecteur que j'ai été traitée rigoreuſement dans vos états par le *Comte d'Harlemb* puiſque l'infortune n'a pas des traits terribles qu'il ne m'ait fait eſſuyer. Il doit avoir admiré ma patience a ſupporter ſes méchantes humeurs & ſes dûrs traitemens; & il doit convenir, que me forçant a m'en plaindre, je le fais avec bien des ménagemens; je les ay porte au dernier degré, j'ai deſiré d'éviter un éclat qui devoile mes foibleſſes, & qui ne peuvent étre honorables a leur auteur; mais inſenſible a mes repreſentations, & les ayant mepriſes, je reclame avec confiance la protection de la juſtice, des tribunaux, & de l'univerſalité des gens de bien.

Qu'on

Qu'on ſoit inſtruit de mes regrets de me trouver obligée de rapeller au *Comte d'haslang* les emportemens de ſon imagination trop active ; & qu'on ſoit en même tems convaincu de l'extreme neceſſité qui m'y force : le zele de l'humanité & de la juſtice ne lui inſpirant rien d'honnête en ma faveur. Je reſpecte le *Comte d'haslang* mais ce reſpect doit il me rendre ennemie de moi même ; il eſt plus puiſſant que moi, mais ſa puiſſance ne doit pas s'exercer en m'aneantiſſant, la juſtice peſe dans la même balance la cauſe des grands & des petits, elle ne les juge pas par la comparaiſon de leurs états ; elle ne ſe determine que par le merite de leurs actions. J'oſe donc verſer mes peines dans les cœurs compatiſſans de mes lecteurs, j'oſe implorer leurs conſolations, j'oſe encore eſperer qu'ils jetteront un regard de bonté & de ſenſibibilité ſur mon ſort cruel, qu'ils voudront bien l'adoucir par leurs généreuſes bontés ; & qu'ils daigneront me tenir lieu de celui qui auroit dû avoir des menagemens pour moi : je n'etenderai pas mes reflexions auſſi loin que je le devrois ; j'ai promis a mon lecteur de me renfermer uniquement aux ſeuls faits qui regardent ma juſtification ; & je ne veux point accabler mon ennemi des reproches & de mes peines : mais ne doit il pas avoir une ſécrette horreur de ſes duretés, ne doit il pas ſe reprocher d'avoir livré le reſte de ma vie aux remords ; & ne m'a-t-il pas reduite a rougir de mon choix, autant que de ma foibleſſe. J'en appellerai a lui-même avant d'expoſer ce recueil devant les yeux de mon lecteur, en le priant d'en faire les obſervations avec impartialité, pour le laiſſer encore le maitre de prevenir le jugement d'autrui. Mais s'il ſupporte de pareilles impreſſions, dois je avoir ce dûr courage de renoncer a moi-même, dois je gemir ſous ſon oppreſſion, & me taire. Non, ma douleur eſt trop raiſonnable

& trop bien fondée ; d'autant qu'il me laiſſe ſans ſecours ſur la terre, pour m'y faire trainer des jours d'autant plus inſuportables, que je demure expoſée aux pourſuites de mes creanciers, avec des effets que le *Comte d'Harbourg* m'avoit remis pour les payer ; que je leur parois avoir participé a des negociations frauduleuſes, ayant toujours eu pour premier & unique objet, de leur rendre a un chacun, la juſtice que je leur dois, que je ne puis retourner a Paris ſans m'expoſer a ſouffrir perpetuellement dans une priſon ; & que je me vois a preſent perſécutée de toutes parts, & a la veille d'y perir ici malheureuſement : denuée de tout ſecours, & dans l'état le plus malheureux par un abus qu'il a fait de ſon credit : & par une volupté barbare, il ſe plait a jouir de l'humiliation ou il ma reduite ; quoique tant de pleurs verſés ſur ma foibleſſe, meritoient qu'il me la fit moins cruellement ſentir. C'eſt donc dans un état, ou je ne puis plus chercher que dans les bras de la mort ; un repos, que je ne puis plus avoir dans cette vie, que je prens la liberté de remettre mon ſort entre les mains des perſonnes bienfaiſantes ; eſperant de la juſtice du Ciel, quelle les detrompera des horribles & injuſtes impreſſions que mon ennemi a voulu leur faire concevoir contre moi. Penetrée de la plus vive & la plus reſpectuſe reconnoiſſance, je ferai a jamais des vœux pour la ſanté & proſperité de mes bienfaiteurs.

5 JA 53